

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'aide aux requérants d'asile se réorganise à Genève

(Genève, le 17 avril 2008)

L'Hospice général réorganise l'aide aux requérants d'asile du canton de Genève. Il met en place un nouveau parcours conduisant le requérant vers l'autonomie sociale et financière. Le processus préalable de réorganisation vient de se terminer : 82 collaborateurs ont changé de lieu de travail.

Les obligations légales entrées en vigueur début 2008 ont conduit l'Hospice général à créer un dispositif d'aide d'urgence pour les personnes déboutées. Parallèlement, la volonté d'assurer la meilleure intégration possible des requérants d'asile a débouché sur un ambitieux projet baptisé « modèle évolutif ». Ce modèle sera mis en œuvre dès le lundi 21 avril.

Le nouveau modèle conduit chaque requérant d'asile à une autonomie et une responsabilisation croissantes à travers trois phases :

- **La socialisation.** C'est la phase d'accueil. Elle dure environ six mois et se déroule au foyer d'Anières. L'encadrement social est soutenu. Des modules d'information et de formation sont dispensés au sujet des droits et des devoirs des requérants, de la gestion d'un budget, de l'initiation au français, des us et coutumes locaux.
- **L'insertion.** Cette phase rassemble dans différents foyers les requérants qui ont besoin d'un encadrement social et de formation pour devenir autonomes, ainsi que les personnes malades et âgées.
- **L'autonomie.** Les requérants d'asile autonomes disposent d'un accompagnement social flexible. L'accent est mis sur la formation et l'emploi. Dans la mesure du possible, les requérants bénéficient d'un logement individuel.

A chacune de ces étapes, un contrat de partenariat est établi entre l'utilisateur et l'Aide aux requérants d'asile (ARA) de l'Hospice général. Le contrat définit les prestations financières et sociales octroyées, ainsi que les conditions d'hébergement (de la chambre collective dans un foyer au logement individuel). Les requérants déjà présents dans le dispositif sont répartis dans l'une de ces trois phases.

Le « modèle évolutif » a pour objectif d'inciter chaque requérant d'asile à être responsable et engagé dans son parcours de vie dès son arrivée. L'Unité formation et emploi propose des formations tout au long du parcours, avec pour but ultime un emploi lucratif.

Ce nouveau modèle a provoqué de nombreux changements au sein de l'Aide aux requérants d'asile. Tous les collaborateurs ont été consultés sur leurs souhaits, dont la très grande majorité ont été satisfaits. Le déménagement de 82 d'entre eux a eu lieu du 7 au 11 avril, provoquant le déplacement de 1500 cartons de dossiers entre une quinzaine de sites.

L'Aide aux requérants d'asile de l'Hospice général s'occupe de quelque 3900 personnes. Un demi-millier ont vu leur demande d'asile refusée et bénéficient de l'accompagnement au départ. Ces personnes déboutées ne reçoivent plus que l'aide d'urgence depuis le 1^{er} janvier. Leur regroupement au centre des Tattes de Vernier a commencé en novembre 2007 et s'achèvera fin mai.

Pour tout complément d'information: Jean-Luc Galetto, directeur de l'Aide aux requérants d'asile, tél. 022 420 52 74, e-mail : jean-luc.galetto@hospicegeneral.ch

Ce communiqué de presse se trouve sur la page d'accueil du site internet de l'Hospice général : www.hospicegeneral.ch